



GEST

Grand Est Santé au Travail

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

GRAND EST SANTÉ TRAVAIL







Jean-Claude Schurch
Président



Jérôme Sevean
Vice-Président

Édito

Âgée de maintenant 5 ans, Grand Est Santé Travail - GEST - a été créée grâce à la volonté des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) du Grand Est afin de mobiliser leur énergie et de travailler en commun.

GEST rassemble aujourd'hui l'ensemble des SPSTI du Grand Est, **soit 18 services de santé au travail.**

Petite région à fort potentiel, dynamique et à l'économie riche, le Grand Est peut s'appuyer sur l'engagement et la mobilisation des SPSTI et de leurs équipes pour **préserver la santé de plus de 1 130 000 salariés** de toutes les entreprises du secteur privé et d'une partie de la fonction publique.

GEST permet aux SPSTI de **travailler en commun et d'échanger sur leurs stratégies de prévention, leurs démarches, leurs pratiques, leurs outils de communication...** offrant ainsi une cohérence globale sur le territoire que nous partageons.

2023 a été une année de promotion de notre offre de services avec la mise en place de la démarche de certification demandée par la loi du 2 août 2021. Un travail de réflexion « métier » a également été entrepris.

Notre défi permanent : assurer nos missions qui s'étendent maintenant au-delà de la santé au travail et qui se multiplient avec l'introduction de nouvelles visites dans le parcours d'un salarié actif. Tout cela dans un contexte de pénurie croissante et permanente de ressources médicales.

Ce rapport d'activité fait état des missions et des actions menées par les SPSTI de la région Grand Est en 2023.

Bonne lecture !



Sommaire

3

Mot
du Président

6

GEST,
Grand Est Santé Travail

8

Les missions
des SPSTI

10

Nos moyens pour
mener à bien
nos missions

14

Nos adhérents,
le public visé par
toutes nos actions

16

Notre activité de
prévention au cœur
des entreprises du
Grand Est

18

Retour sur des actions
concrètes

26

Notre activité de suivi
individuel des salariés
du Grand Est

30

Notre activité
de veille sanitaire

34

Notre activité
en santé publique

40

Communication
propre à GEST

44

Et en 2024 ?

46

Un travail constant
en partenariat

48

Remerciements

A photograph showing a group of people, likely professionals, gathered around a wooden table. They are focused on a spiral-bound notebook. One person is using a black marker to draw a small diagram, while another is holding a yellow pencil. The background is softly blurred, showing more people and a bright, indoor setting.

GEST GRAND EST SANTÉ TRAVAIL

Pourquoi GEST ?

Promouvoir la santé au travail au bénéfice des entreprises et collectivités adhérentes des services de prévention et de santé au travail de la région Grand Est : telle est la raison d'être de GEST et ce qui l'anime au quotidien.

Les actions de GEST s'articulent autour de 3 piliers fondateurs

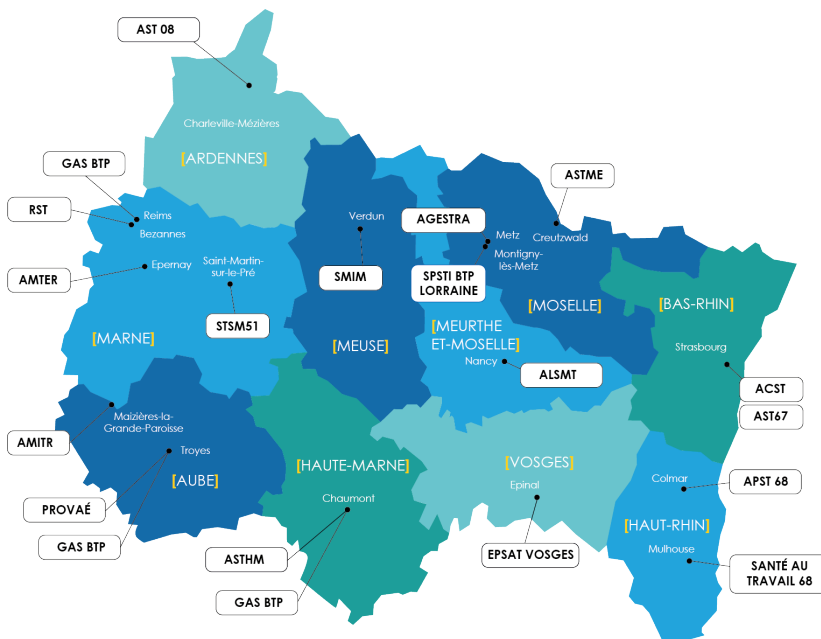
FAVORISER
les échanges

ORGANISER
des actions
de communication
et de promotion de la
santé au travail

MUTUALISER
les moyens

Les acteurs de Grand Est Santé Travail

18 services de prévention et de santé au travail interentreprises sont présents sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

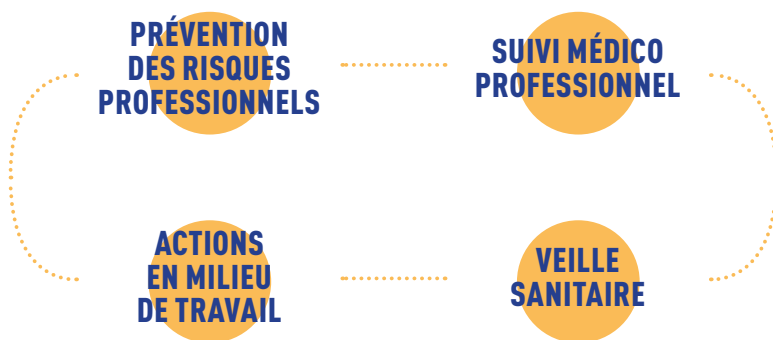




LES MISSIONS DES SPSTI

La santé au travail est la seule discipline qui allie la connaissance de l'état de santé des salariés et la connaissance des situations de travail. Voilà ce qui fait notre expertise.

Les SPSTI oeuvrent au quotidien pour remplir 4 missions qui sont au coeur de leur activité



Nos missions

Nos missions en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) sont inscrites dans une offre socle depuis la loi du 2 août 2021 pour garantir au quotidien un suivi continu de l'état de santé des salariés et assurer la prévention des risques professionnels.

Quelles sont ces missions ?

L'ensemble des équipes pluridisciplinaires du Grand Est mènent 4 missions :

Agir en entreprise

Nous agissons aux côtés des entreprises et les accompagnons sur le terrain dans le but de réduire les risques professionnels suivant leurs secteurs d'activité.

Surveiller l'état de santé

Nous assurons le suivi des salariés dans leur globalité en prenant en compte les risques auxquels ils sont exposés, leurs effets, l'âge et le poste de travail.

Nous travaillons en équipe pluridisciplinaire afin de prévenir ou de réduire les effets d'exposition aux facteurs de risques professionnels et ainsi éviter toute altération de l'état de santé de la plus grande majorité des travailleurs. Nous contribuons au maintien en emploi des salariés afin d'anticiper le risque de désinsertion professionnelle dans l'entreprise.

Conseiller

Nous conseillons 96 000 entreprises et leurs représentants sur le territoire pour les aider à évaluer et à prévenir les risques professionnels de leurs salariés.

Nous analysons l'impact que peuvent avoir les changements d'organisation au travail et prêtons attention aux conditions de santé et de sécurité des travailleurs pour les aider à les améliorer.

Réaliser une veille sanitaire

Nous contribuons aussi à la traçabilité des expositions professionnelles et nous réalisons une veille sanitaire pour mieux appréhender les enjeux de demain.



**NOS MOYENS
POUR MENER À BIEN
NOS MISSIONS**

Les chiffres clés



1 136 000
saliés suivis

95 500
entreprises adhérentes



1 221
collaborateurs

Pour mener à bien leurs missions, les SPSTI s'appuient sur **des experts et des compétences complémentaires au service de la prévention** en entreprise.

Les ressources médicales et paramédicales sont **des ressources rares**, et le Grand Est n'échappe pas à ce constat national et partagé dans toutes les spécialités médicales.

Pour pallier cette pénurie de ressources, les SPSTI accueillent depuis plusieurs années des médecins en reconversion bénéficiant d'une formation complémentaire de 4 ans à la santé au travail.

Les services de prévention et de santé au travail peuvent s'appuyer également sur **l'engagement des médecins en cumul emploi retraite** et des internes en médecine du travail.

Le **travail en équipe pluridisciplinaire** permet de déployer les ressources en fonction des besoins des entreprises et de leurs salariés. Médecins, infirmiers, préventeurs, ergonomes, psychologues du travail, ingénieurs en risque chimique, assistants sociaux... travaillent en équipe dont l'animation et la coordination est assurée par le médecin du travail.

Dans le Grand Est, le suivi des entreprises et de leurs salariés est assuré par :

284

médecins du travail

médecins en cumul emploi retraite, collaborateurs médecins et autres médecins en formation, soit 228 ETP

211

infirmiers en santé au travail

soit 200 ETP

165

intervenants en prévention des risques professionnels

ergonomes, psychologues du travail, ingénieurs en risque chimique, HSE, techniciens...
soit 157 ETP

399

secrétaires et assistantes médicales

soit 366 ETP

162

collaborateurs des services supports

soit 147 ETP

L'offre socle : les 3 enjeux principaux en santé travail



La prévention des risques professionnels

Connaître et identifier les situations de travail pour agir et soutenir de manière proactive les entreprises



Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Accompagner chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle par un dispositif médical complet et adapté



La prévention de la désinsertion professionnelle

Anticiper le risque de perte d'emploi et maintenir le salarié dans le monde du travail en cohérence avec son état de santé

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail prévoit que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun et homogène de services au niveau national de la part des Services de Prévention et de Santé au Travail, appelée **offre « socle »**.

Depuis 1946, l'évolution de la médecine du travail à la prévention et santé au travail a placé la prévention au coeur des missions des SPSTI. Après une succession de réformes, la connaissance de toutes les missions des SPSTI pour ses bénéficiaires (travailleurs, entreprises et collectivités) demeure une problématique et un enjeu de taille. Tout le monde connaît la santé au travail mais sans en saisir forcément l'étendue des activités ni la diversité des interventions de ces associations aux équipes pluridisciplinaires.

La prévention des risques professionnels

L'entreprise doit assurer la sécurité de ses travailleurs et protéger leur santé physique et mentale. En la matière, le SPSTI est LE partenaire clé ! Il accompagne l'entreprise et ses acteurs dans l'identification des risques professionnels et les conseille dans la mise en place d'une prévention adaptée via différentes actions en milieu de travail réalisées par des équipes pluridisciplinaires. Exemples : identification des risques professionnels avec la réalisation de la fiche d'entreprise, aide à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), sensibilisations collectives, aménagements de poste, accompagnement sur un risque spécifique (chimique, troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux, conduites addictives, etc), participation à la diffusion de messages en santé publique...

Objectif : connaître et identifier les situations de travail pour agir et accompagner de manière proactive chaque adhérent.

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs

Mission historique des SPSTI, le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel à travers l'ensemble des visites médicales ou des entretiens infirmiers prévus par la réglementation. L'objectif est de protéger les salariés de toute altération de leur santé du fait de leur travail en instaurant un suivi individuel adapté à leur âge, leur état de santé, leurs conditions de travail et aux risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Les suivis individuels en santé au travail s'adaptent à tous les profils tout au long de leur carrière professionnelle lors de chaque visite : embauche, suivi périodique, pré-reprise, reprise, à la demande, mi-carrière, postexposition, fin de carrière, rendez-vous de liaison.

La prévention de la désinsertion professionnelle

Le dernier axe est un véritable enjeu actuel : il s'agit du maintien en emploi avec la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP). En effet, l'usure professionnelle, la survenue d'un problème de santé ou d'un accident peut remettre en cause la capacité d'une personne à travailler avec pour conséquence potentielle l'inaptitude totale ou partielle au poste de travail. Alors autant anticiper !

C'est pourquoi les SPSTI mettent en oeuvre et animent des cellules opérationnelles pour accompagner les salariés présentant un risque à plus ou moins long terme de perte d'emploi en raison de leur état de santé. Ces cellules permettent aux entreprises d'accéder directement à une expertise spécialisée en PDP : alerte, analyse, accompagnement, collaboration avec des partenaires externes. La composition des cellules est pluridisciplinaire et repose sur des compétences techniques et médicales. Elles peuvent être directement sollicitées par l'employeur, le salarié ou le médecin du travail.

Les SPSTI de GEST s'adaptent à un monde du travail en constante évolution et conduisent des actions concrètes en cohérence avec les initiatives de responsabilité sociale des 104 000 entreprises suivies dans le Grand-Est.

Plus d'information sur www.association-gest.org



**NOS ADHÉRENTS,
LE PUBLIC VISÉ PAR
TOUTES NOS ACTIONS**

**En 2023, les adhérents
des services de
prévention et de
santé au travail
interentreprises dans
le Grand Est, ce sont :**



95 500

entreprises tous secteurs
d'activité confondus,
entreprises de travail
temporaire compris

1 136 000
de salariés



45 000

intérimaires ont
été suivis



95%
des entreprises emploient
moins de 50 salariés



Les services interentreprises ont la particularité de suivre les intérimaires, qui représentent un public singulier quant à l'organisation du suivi individuel et aux messages de prévention délivrés .

Les TPE-PME sont la cible prioritaire des politiques de prévention des SPSTI ; ce sont elles qui ont le moins de moyens (humains, financiers) et de culture de la prévention.



**NOTRE ACTIVITÉ
DE PRÉVENTION
AU CŒUR DES
ENTREPRISES**

DU GRAND EST

Conseiller, informer, sensibiliser : tel est notre quotidien

... et à toute occasion, que ce soit dans le suivi individuel, en CSE, en visite d'entreprise, en atelier ou en formation : conseils sur des sujets de santé au travail, des questions techniques, d'ergonomie, méthodologiques ou encore juridiques... et sur tous les sujets de santé au travail : **troubles musculo-squelettiques, risques chimiques, risques psycho-sociaux, aménagements de poste, addictions...** Les rapports restitués aux entreprises contiennent également des propositions d'axes d'amélioration importants à prendre en compte par les entreprises.

Les équipes pluridisciplinaires et les équipes de prévention réalisent de nombreuses actions au cœur même de l'entreprise. **C'est aux côtés des dirigeants, des instances représentatives du personnel et des salariés que les messages de prévention sont portés.**

Près de 50 000 actions en entreprise ont été réalisées.

Elles s'articulent principalement autour de :



14 000

analyses ou études
de postes de travail



11 000

fiches
d'entreprises



1 400

participation
à des CSE

***Nos actions ont concernées près de 25 000 entreprises
et près de 500 entreprises ont été accompagnées à
l'élaboration de leur Document Unique d'Évaluation des
Risques Professionnels.***



**RETOUR
SUR DES ACTIONS
CONCRÈTES**

Le maintien en emploi : un enjeu qui nous concerne tous !

Le maintien en emploi est **un enjeu sociétal individuel et collectif qui concerne tant les employeurs que les salariés**. Vieillesse, maladies chroniques, handicap, pénibilité ou accidents de la vie : les circonstances qui peuvent impacter la capacité à rester en emploi en raison de son état de santé **sont nombreuses et peuvent survenir à n'importe quel moment**.

Le maintien en emploi englobe ainsi **toutes les actions permettant aux salariés de rester en emploi**, c'est-à-dire de conserver une activité professionnelle dans leur poste (ou sur un autre poste).

Pour cela, les SPSTI réalisent **un suivi individuel de l'état de santé et l'analyse du poste de travail** permettant aux salariés de rester dans l'emploi dans les meilleures conditions pour eux et les entreprises. Nos équipes travaillent en partenariat avec d'autres structures et acteurs intervenant dans le domaine comme Cap emploi.

Dans cette logique, **AGESTRA a organisé une journée dédiée à cette thématique** en invitant des partenaires à tenir des stands pour proposer lors d'un même évènement, l'accès à une information transversale aux visiteurs. **Conférences, témoignages, conseils et rencontres** avec ces partenaires fournisseurs spécialisés dans le maintien en emploi : tel a été le programme de la journée.

Cette journée a ainsi réuni une cinquantaine de participants de petites et grandes entreprises. Dirigeants, RRH, référents handicap et responsables HSE, sont d'autant de profils qui étaient présents à ce forum.



Bilan de la campagne d'information commune à plusieurs SPSTI de France

Ensemble pour promouvoir l'offre socle !

Initiée au cours de l'année 2023 par plusieurs SPSTI de France, cette campagne a eu pour objectif de **développer une campagne nationale autour de l'offre socle**. Un aperçu des missions et l'accompagnement quotidien des services de prévention et santé au travail déclinés en **13 visuels accrocheurs**.

- » « Je viens d'embaucher mon premier salarié, je dois adhérer à un SPSTI : à quoi ça me sert ? »
- » « Au secours, je dois rédiger mon document unique : comment faire ? »
- » « Améliorer la QVCT et renforcer l'attractivité de votre entreprise, c'est aussi notre mission ! »
- » « Je suis patron, je suis au bout du rouleau, comment tenir à tout prix ? »
- » « De l'embauche à la retraite : Comment puis-je travailler jusque-là ? »
- » « 5000 km par mois, c'est risqué ? »
- » « Comment éviter que mon gars soit cassé ? »
- » « Après une longue absence, et si je n'arrivais pas à reprendre le travail ? »
- » « Mon salarié est encore arrivé ivre... que faire ? »
- » « Bombe, colorant, détergent : un cocktail explosif ? »
- » « Casques, lunettes, chaussures, c'est vraiment utile au boulot ? »
- » « Charge de travail, fatigue, stress... Comment j'aide mon équipe ? »
- » « Comment éviter que mes livreurs se cassent le dos ? »

Plusieurs services du Grand Est ont participé à cette communication déployée en deux temps, s'étalant de juin à novembre.

Un kit de communication en plusieurs formats a été mis à disposition dans le but de **diffuser largement les différents messages de prévention auprès des adhérents** (actualités web, posts réseaux sociaux).

Au total ce sont :

- » **24 articles web** publiés sur les différents sites des SPSTI ;
- » **48 posts sur LinkedIn** avec 2500 impressions, 500 clics, 40 réactions en moyenne sur l'ensemble de nos publications ;
- » **12 posts sur Facebook** avec 3690 impressions, 11 clics, 50 réactions ;
- » **6 posts sur X (Twitter)** avec 518 impressions sur l'ensemble des publications ;
- » **3 mailings** envoyés.

Un bilan positif pour cette campagne où chaque sujet a permis de mettre en évidence **les différentes problématiques et risques auxquels les entreprises et les salariés peuvent être confrontés**, tout en rappelant **le rôle essentiel des SPSTI** dans l'accompagnement des adhérents dans leur démarche globale de prévention.



Anissa | Loxou



Charge de travail, fatigue, stress... comment j'aide mon équipe ?

—
Être à votre écoute et vous apporter un accompagnement adapté à l'entreprise, c'est aussi notre mission.

Trouvons ensemble votre solution prévention !

Des bornes interactives en aide aux salariés étrangers

Dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), **10% des salariés suivis sont étrangers**, et nombre d'entre eux ne maîtrisent pas ou ont une connaissance limitée de la langue française.

La barrière de la langue engendre des contraintes et interrogations lors des échanges avec les équipes médicales :

- » Méconnaissance du lien qui unit le salarié en visite et son accompagnant chargé de traduire les échanges
- » Difficultés d'inclure les salariés dans les études et les questionnaires
- » Impossibilité d'expliquer aux salariés non accompagnés pourquoi le service ne peut le recevoir en visite.

Une problématique se pose alors : **comment faire pour que les salariés ne maîtrisant pas la langue française aient accès aux mêmes informations que les autres salariés?**

EPSAT Académie, une offre de prévention à la carte !

EPSAT Vosges a lancé EPSAT Académie depuis plus de 6 ans maintenant.

La force de cette offre est de proposer **un large panel de sujets de prévention**, abordés à travers de solutions flexibles, à la fois présentes et numériques et **en accès libre pour les adhérents ou leurs salariés** selon les thèmes.

Ainsi, EPSAT Académie regroupe une offre d'ateliers collectifs, proposés tout au long de l'année sur les principaux centres du service et animés par une quinzaine d'intervenants de l'équipe pluridisciplinaire. Ces ateliers permettent aux dirigeants et salariés **d'échanger à la fois avec des experts de la prévention mais aussi entre professionnels partageant les mêmes préoccupations.**

Le Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises du BTP et des activités connexes de Lorraine (SPSTI BTP Lorraine) a fait l'acquisition de **bornes interactives** afin d'y intégrer un **« parcours salarié étranger »**. Ainsi, le salarié peut cliquer sur le drapeau de son pays d'origine et trouver les informations relatives à la santé au travail, et exprimer son consentement à son accompagnant d'assister à la visite médicale. À la suite de quoi l'accompagnant signe une attestation de confidentialité l'engageant à ne pas divulguer les informations vues ou entendues.

Le « parcours » est en cours d'amélioration afin d'en assurer une traçabilité dans le logiciel métier et améliorer l'expérience utilisateur.

De même, les questionnaires réalisés au sein du service ont été traduits dans différentes langues et digitalisés afin que chaque salarié puisse y répondre de façon anonyme.

A ce jour, les retours des équipes médicales sont positifs, **plus de 5000 salariés, toute nationalité confondue**, ont répondu aux questionnaires et études du service.

Les ateliers rencontrent un grand succès, avec des taux de remplissage des sessions et de satisfaction chaque année **très élevés.**

L'offre EPSAT Académie se décline également en **solutions numériques**, mettant à disposition tutoriels, e-learning et replays de webinaires.

Pour 2024, EPSAT Académie poursuit son développement en incluant de nouvelles thématiques à la fois pour permettre aux entreprises de s'emparer de sujets tels que la mise en place d'un démarche QVCT, la question du bien-être au travail ou encore pour approfondir des savoir précis, par exemple : faire créer ou mettre à jour le DUERP, concevoir et aménager un poste de travail ou encore prendre en main le logiciel SEIRICH pour l'évaluation du risque chimique...

Livre blanc AST67/SSTRN

Associer communication et prévention est une évidence pour les services de prévention et de santé au travail.

Il faut être convaincu pour être convaincant !

Avec vos convictions profondes et grâce à une communication efficace, vous pouvez inspirer le changement et faire de la prévention une priorité collective.

Ce livre blanc est conçu pour vous donner quelques clés sur ce vaste sujet (quoi, qui a dit qu'on ne faisait jamais assez de communication ?).

Il propose des conseils pratiques et des stratégies efficaces pour optimiser la communication de la prévention. Il aborde des thèmes tels que la création de messages percutants, l'utilisation des différents canaux, l'implication des parties prenantes...

Ce livre blanc est le fruit d'une collaboration entre des experts en prévention et des professionnels de la communication. Et comme les SPSTI ne souhaitent pas faire les choses à moitié, cet ouvrage a été co-rédigé par l'AST 67 et le SSTRN, puisque d'Est en Ouest, les préoccupations sont les mêmes : **accompagner et conseiller les entreprises !**



AST 67
Alsace Santé au Travail
Relais des entreprises

Sstrn+

Pour en savoir plus !



Accompagnement des dirigeants avec Amarok E-Santé

Depuis fin 2022, Santé au Travail 68 propose un **nouveau service d'accompagnement dédié à la gestion du stress des dirigeants**, faisant partie intégrante de notre mission pour la "prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi".

Les dirigeants et chefs d'entreprises non salariés (entrepreneurs et décideurs) ne bénéficiaient pas du suivi de la médecine du travail. Mais la loi du 2 août 2021 (n°2021-1018) renforce la prévention de la santé au travail en réformant les services de santé notamment auprès des TNS (Travailleurs Non Salariés).

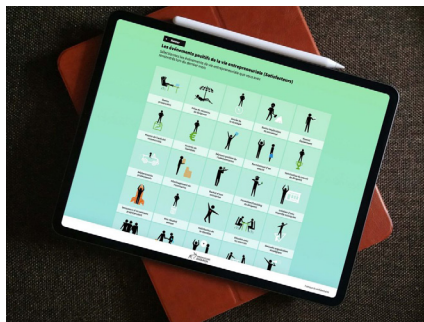
Le Pr Olivier Torres et son équipe de l'Observatoire Amarok s'intéressent à la santé mentale et physique des travailleurs non salariés. Ils ont mis au point un outil en ligne, "**Amarok E-santé**", basé sur les **événements de vie au travail des dirigeants et chefs d'entreprise**. Il s'agit d'un test anonyme, gratuit, réalisable en 5 minutes, et reposant sur une liste de 30 stressseurs et 28 satisfacteurs professionnels.

Cet outil est accessible via le site internet du ST 68 (www.sante-au-travail-68.fr) et il permet de répondre à cette question toute simple à laquelle il n'est pas toujours facile de répondre pour un dirigeant : "Comment allez-vous ?"

Suite à ce test, et si la personne en fait la demande, **une psychologue du travail de Santé au Travail 68 est en mesure d'intervenir** pour échanger sur les résultats et proposer un accompagnement adapté.

En 2023 dans le Haut-Rhin:

- » **457 dirigeants ont réalisé le test en ligne**
- » **71 ont été dépistés avec un burn out**
- » **39 auraient pu être pris en charge mais seulement 13 sont allés au bout de la démarche**



Un webinar présenté par Marguerite Weber, psychologue du travail de Santé au Travail 68 et Laure Chanselme, Psychologue du travail spécialisée sur la santé des travailleurs non-salariés à l'Observatoire Amarok a permis de présenter ce nouveau service le 26 septembre 2023.

Accédez au replay de l'évènement !



Enfin, vous retrouverez page 34 de ce rapport, nos activités menées en santé publique.



A photograph of a man with a beard and short hair, wearing a green cardigan over a checkered shirt, looking towards a doctor. The doctor, seen from the side, is wearing a white lab coat and glasses, holding a clipboard and a pen. The background is a blurred clinical setting.

**NOTRE ACTIVITÉ DE
SUIVI INDIVIDUEL
DES SALARIÉS**

DU GRAND EST

Répartition des salariés déclarés en 2023

Selon la nature des risques auxquels ils sont exposés, les salariés bénéficient d'un suivi individuel simple (SI), renforcé (SIR) ou adapté (SIA).



71%
des salariés sont déclarés
en Suivi Individuel



24%
des salariés sont déclarés
en Suivi Individuel Renforcé



5%
des salariés sont déclarés
en Suivi Individuel Adapté

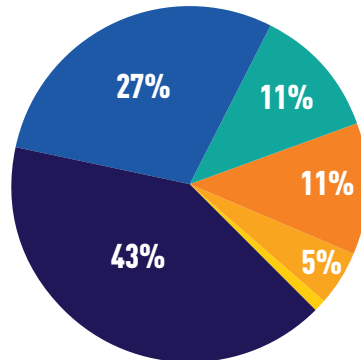
Dans le cadre de leurs activités, nos équipes effectuent différents types de suivi en fonction des risques professionnels, de l'âge et de l'état de santé du salarié.

Notre activité consiste à assurer **des visites d'information et de prévention, des examens médicaux d'aptitude**, ainsi que d'autres types de visite médicale (de reprise, de pré-reprise, à la demande, de fin carrière...).

41% des visites réalisées concernent des visites d'embauche et 29% des visites périodiques.

- **43%** | **238 699** - Visites d'embauche
- **27%** | **146 848** - Visites périodiques
- **11%** | **62 210** - Visites à la demande
- **11%** | **58 015** - Visites de reprise
- **5%** | **28 613** - Visites de pré-reprise
- **3%** | **19 039** - Autres

Répartition des visites médicales



Visite d'information et de prévention

Les salariés non exposés à des risques particuliers bénéficient d'une visite d'information et de prévention effectuée par l'un de nos professionnels de santé, sous protocole avec le médecin du travail. Cette visite permet d'interroger le salarié sur son état de santé, de déterminer la compatibilité avec le poste, de l'informer sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose, de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Certains salariés bénéficient d'un suivi individuel adapté à l'issue de la visite médicale de prévention et d'information, dont les travailleurs de nuit, les travailleurs handicapés, les travailleurs titulaires d'une pension d'invalidité, les travailleurs de moins de 18 ans et les femmes enceintes venant d'accoucher ou allaitantes. Un suivi individuel adapté s'impose aussi aux salariés dont l'état de santé, l'âge, les conditions de travail ou les risques professionnels auxquels ils sont exposés le nécessitent.

Suivi individuel renforcé

Les salariés dont le suivi individuel est renforcé (donc en présence d'un risque professionnel figurant à l'Art. R. 4624-23 du Code du travail) bénéficient d'un **examen médical d'aptitude**. Ce type de suivi permet de s'assurer que l'état de santé du salarié est compatible avec les exigences et les contraintes de son poste de travail.

Visite à la demande

Une visite à la demande peut être organisée et réalisée par le médecin du travail au bénéfice du salarié : à la demande de l'employeur, du salarié, ou d'un médecin (conseil, traitant, du travail).

Cette visite représente 11% de notre activité.

Visite de pré-reprise

La visite de pré-reprise permet d'identifier le plus précocement possible les difficultés liées à l'état de santé du salarié et d'envisager les solutions, alors qu'il est encore en arrêt de travail. En fait, elle permet au médecin du travail de préconiser des aménagements et des adaptations du poste de travail, de rechercher la possibilité d'un reclassement ou de proposer des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle.

C'est la visite qui mérite d'être la plus connue des salariés !

Cette visite représente 5% de notre activité.

Visite de reprise

La visite de reprise, demandée par l'employeur, permet d'évaluer l'aptitude du salarié à reprendre son poste. Le médecin du travail peut préconiser l'aménagement, l'adaptation du poste ou le reclassement du salarié en cas d'inaptitude.

Cette visite représente 11% de notre activité.

Visite de mi-carrière

La visite de mi-carrière a pour but de contribuer à **lutter contre la désinsertion professionnelle**.

Elle est destinée à **tous les salariés**. Elle doit intervenir à une échéance déterminée par accord de branche ou à défaut, durant l'année civile du **45ème anniversaire du salarié**.

Cette visite permet :

» d'établir un état des lieux de l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé du travailleur, à date, en tenant compte des expositions à des facteurs de risques professionnels auxquels il a été soumis :

- » d'évaluer les risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution des capacités du travailleur en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé
- » de sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et sur la prévention des risques professionnels.

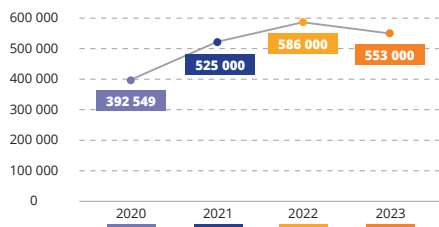
Le médecin du travail peut proposer, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou des mesures d'aménagement du temps de travail.

A la demande du salarié, le référent handicap (obligatoire dans les entreprises de 250 salariés et plus) peut participer à ces échanges. Le référent handicap est tenu à une obligation de discrétion quant aux informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.

Visite de fin d'exposition / départ mise en retraite

Cette nouvelle visite de fin d'exposition aux risques, de départ ou de mise en retraite vise à tracer les expositions passées d'un salarié à des risques particuliers pouvant avoir des effets sur sa santé.

Activité globale des visites (médecins + infirmiers)



**En 2023,
ont été réalisés
dans le Grand Est :**



553 500
visites médicales
ou entretiens infirmiers
0.9% ont été réalisés en téléconsultation.



8 004
salariés ont été déclarés
inaptes dans le Grand Est,
soit 1.4% des salariés vus en consultation.
Ce chiffre est globalement stable et dans
la moyenne nationale.

*En moyenne, un médecin
à temps plein traite
30 inaptitudes par an.
Ces dossiers demandent
une attention toute particulière
et un travail en collaboration
avec d'autres acteurs.*



NOTRE ACTIVITÉ DE VEILLE SANITAIRE

La santé et la prévention se construisent dans la durée. Suivre avec pertinence l'état de santé des travailleurs et prodiguer les bons conseils de prévention supposent de bien connaître le poste de travail actuel, mais aussi les caractéristiques des conditions de travail passées. Cela passe notamment par une veille sanitaire permanente.

EVREST et activité physique et sportive en entreprise

En 2023, **une enquête au niveau régional a été lancée portant sur un questionnaire EVREST complémentaire dédié à l'activité physique et sportive en entreprise (APS)**. Cette démarche permet notamment de répondre à l'action 5.2 du PST4.

Evrest est un observatoire pluriannuel construit en collaboration par des médecins du travail et des chercheurs à destination des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires. Grâce à un questionnaire renseigné lors des consultations périodiques des salariés, les différents aspects du travail et de la santé des salariés sont analysés et suivis. **Ces questionnaires fournissent des indicateurs sur le vécu du travail et la santé, analysés globalement, par sexe, par âge, par secteur d'activité, par métier.**

Objectifs principaux de cette étude :

- » Promotion de l'activité physique et sportive (APS) en milieu professionnel ;
- » Limiter l'effet délétère de la sédentarité professionnelle ;
- » Limiter l'effet délétère d'une activité professionnelle physique contraignante par l'entraînement sportif.

Objectifs secondaires :

- » Identifier les besoins des salariés en termes d'APS ;
- » Cibler les secteurs d'activités professionnels prioritaires en matière d'accompagnement dans la mise en place d'APS.

Objectif opérationnel :

- » Mener des actions de sensibilisation chez les adhérents identifiés.

Point sur Evrest et le questionnaire complémentaire « APS »

	Nombre de fiches Evrest «APS»
AGESTRA	299
ALSMT	321
ASTME	44
EPSAT VOSGES	11
Total Lorraine	675
Services autonomes	46
Total Alsace	46
Ardennes santé travail	63
Total Champagne	63
Total Grand Est	784

La phase de recueil des données s'est achevée comme prévu le 31 décembre 2023. Le traitement est prévu courant 2024 et la restitution sera faite lors de la journée Evrest Grand Est prévue en 2025.

L'implication de tous les SPSTI du Grand Est permet de mener à bien une démarche importante dans le domaine de l'activité physique et sportive en lien direct avec le monde du travail.

Zoom sur Audrey STOUFFLET, Statisticienne chez AGESTRA

Quel est votre métier ?

Je suis statisticienne/épidémiologiste chez AGESTRA depuis 13 ans. Ce métier, peu connu au sein des SPSTI, est devenu aujourd'hui incontournable pour **analyser les données au profit de la prévention des risques professionnels**.

En quoi consiste-t-il ?

Les différentes missions du statisticien au sein du pôle épidémiologie d'AGESTRA sont :

- » Participation à la rédaction de protocoles d'études épidémiologiques ;
- » Création des questionnaires ;
- » Recueil des données ;
- » Gestion des données de veille sanitaire au sein du SPSTI ;
- » Conception des outils de saisie des données, formation des utilisateurs ;
- » Traitement et analyse des données ;
- » Restitution et valorisation des résultats (rédaction de documents, communications, ...).

Quel est l'intérêt de l'activité de la veille sanitaire selon vous ?

Les données collectives chiffrées en santé au travail sont incontournables. En effet, les professionnels de santé sont amenés à suivre un nombre de plus en plus important de salariés, ces données permettent de **mettre en visibilité des problématiques qui ne sont pas toujours perceptibles au plan individuel**. Dans ce contexte, **aider les équipes médicales à cibler les actions de prévention** efficaces est essentiel.



De quelle manière intervenez-vous au sein d'AGESTRA ?

Il y a plusieurs champs d'activité :

- » L'exploitation de données issues de notre logiciel métier. Le but étant de prioriser les actions, définir des seuils d'intervention pour les équipes médicales en identifiant les situations à risque, par croisement des expositions des salariés vus en consultation de santé au travail et de leurs éventuelles pathologies.
- » L'accompagnement des équipes médicales dans la mise en place d'études chiffrées (Evrast par exemple) afin d'aider les entreprises et les employeurs à améliorer les conditions de travail et de la santé des salariés.
- » Les enquêtes réalisées plus spécifiquement pour répondre à un besoin précis. Dans ce dernier, on retrouve par exemple des actions dédiées à une population spécifique, à un métier en particulier ou encore à une branche d'activité. Ces études sont initiées par les équipes médicales, les préventeurs, les groupes de travail, etc...





NOTRE ACTIVITÉ EN SANTÉ PUBLIQUE

La loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021 a notamment intégré davantage les SPSTI dans les enjeux de santé publique. Un des objectifs de cette réforme vise à décroiser santé publique et santé au travail. Les différents dispositifs de prévention sont souvent mal connus du grand public. Les visites en santé au travail étant obligatoires, cela implique que chaque travailleur est amené à rencontrer un professionnel de santé qui peut le sensibiliser sur ces dispositifs étroitement liés à la santé au travail. Retour sur des actions concrètes de prévention menées en santé publique.

Un nouveau partenariat pour faire bouger l'entreprise

Les SPSTI du sillon lorrain et le CROS Grand Est s'unissent pour promouvoir la pratique de l'activité physique en entreprise. Préserver la santé des travailleurs : un objectif commun !

Dans le cadre d'un partenariat novateur et dans une logique globale de prévention AGESTRA, l'ALSMT et EPSAT Vosges avec le CROS Grand Est (Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est), ont agi tout au long de l'année 2023 en faveur de l'activité physique et sportive (APS) en milieu professionnel. **Objectif ? Accompagner les entreprises adhérentes des SPSTI à développer des actions dans le but de préserver la santé physique et la santé mentale des travailleurs.** Mais comment cela se traduit-il ?

Le dispositif « Work&Move »

Les bienfaits de l'activité physique et sportive en milieu professionnel ne sont plus à démontrer... **Baisse des troubles de la santé et des conséquences associées, meilleure gestion du stress, renforcement de l'esprit d'équipe, amélioration de la productivité, etc.** sont autant de bénéfices que peut apporter la pratique d'une activité au sein de son entreprise. Le développement et la mise en place d'une offre d'APS à destination des salariés de son entreprise séduit un nombre croissant d'employeurs. L'activité physique et sportive est un **levier majeur pour améliorer la qualité et les conditions de vie au travail.**



Mais face à ce constat reconnu et partagé, trop peu nombreuses sont les entreprises à réellement développer une telle offre en faveur de leurs salariés.

Grâce au dispositif «Work&Move», AGESTRA, l'ALSMT et EPSAT Vosges, par l'intermédiaire du CROS Grand Est, accompagnent leurs adhérents à la mise en place d'une offre d'APS au sein de leur structure. Diagnostic interne, proposition de programmes d'APS adaptés aux attentes et aux besoins des salariés et suivi administratif tout au long de cette initiative sont proposées.

Du côté de l'ALSMT, **une campagne d'information autour du dispositif a été transmise à ses 12 000 adhérents.** Une entreprise à répondu à l'appel pour une phase de tests auprès de ses salariés.

Dans cette logique sportive, AGESTRA a proposé en 2023 à ses adhérents **deux matinées dédiées à la lutte de la sédentarité** en organisant des événements avec le CROS Grand Est : une partie présentation a été assurée par médecins du travail, infirmières en santé au travail et ergonomes du SPSTI, et une partie pour "bouger" réalisée par des coaches. Cette dernière a permis de montrer des exercices et des étirements qu'il est tout à fait possible de reproduire sur son lieu de travail.

La prévention par la mise en pratique : une démarche qui porte ses fruits !



Nutrition Santé

EPSAT Vosges s'empare de la thématique !

Au sein d'EPSAT Vosges, l'année 2023 a été marquée par la formation des équipes aux domaines de la **nutrition santé**.

Le service a noué un **partenariat avec le CNAM ISTNA (Institut Scientifique et Technique Nutrition Santé)**, permettant aux infirmiers d'EPSAT Vosges de s'approprier de nouveaux outils de sensibilisation à déployer auprès de collectifs de salariés et d'apprentis : l'Escape NutriGame ® ainsi que le jeu de cartes en ligne manger mieux bouger plus au travail.



Dans cette même dynamique, **l'hygiène de vie a été placée au centre de la construction du projet de service** à destination des conducteurs poids lourds et super lourds en suivis et surtout les élèves conducteurs. Une première en la matière, cette action a été montée en concertation avec les représentants des principaux employeurs du département, des organismes de formation et de la DREALE.

Un jeu pédagogique Mill'Prév a été spécialement développé. Il permet aux préventeurs d'intégrer les formations de conduite (FIMO) et d'aborder les questions de l'hygiène de vie avant que de mauvaises habitudes ne soient prises : alimentation, activité physique, sommeil et addictions...

Conférence «Un aidant à tous les visages, reconnaissez-vous votre salarié ?»

L'ALSMT se penche sur la place des aidants dans l'entreprise

Alors que la France recense actuellement 8 à 11 millions de proches aidants, 61% d'entre eux exercent une activité professionnelle. 1 actif sur 4 sera aidant au cours de sa vie d'ici 2030. Avec un doublement du nombre de personnes en perte d'autonomie d'ici 2060 selon l'INED et la DREES, la question de la place du salarié-aidant dans l'entreprise est un véritable enjeu de société dont le monde du travail doit se saisir ! **Pourtant le sujet reste tabou.**

Seulement 26 % des salariés-aidants déclarent avoir informé leur employeur de leur situation alors que les risques pour le travailleur, comme pour l'entreprise, sont identifiés : impacts sur la santé physique et mentale, difficultés à concilier vie personnelle et professionnelle, diminution de la qualité de vie et performance pour l'entreprise.

Mais alors comment identifier un salarié-aidant dans son entreprise ? Comment s'adapter à ses besoins sans désorganiser l'activité ? Quelles solutions pour accompagner au mieux le salarié ?

Une problématique que l'ALSMT a choisi de traiter, aux côtés de la DREETS 54, l'AEIM Adapei 54 ainsi que l'ODDS, dans le cadre de sa conférence annuelle « Un aidant à tous les visages, reconnaissez-vous votre salarié ? » le 6 octobre 2023 au centre Prouvé de Nancy.

- » **«Derrière 1 salarié sur 10 se cache un aidant, comment le reconnaître ?»** avec Claire GUITTON, Psychologue au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, Corinne RAVIART, Responsable Communauté 360 à l'AEIM et Camille LEMAIRE, Coordinatrice à La Maison des Aidants.

- » **«Considérer le salarié-aidant, c'est possible !»** avec Bénédicte MUNIER, Psychologue du travail à l'ALSMT, Alexandra GOURVENEC, Directrice des Ressources Humaines à l'OHS et Alexia GARDIN, Professeure à l'Université de Lorraine.

- » **«Les enjeux sociétaux de l'entreprise sur le sujet des salariés-aidants»** avec Marie-Anne MONCHAMP, Directrice générale de l'OCIRP et ancienne Ministre.

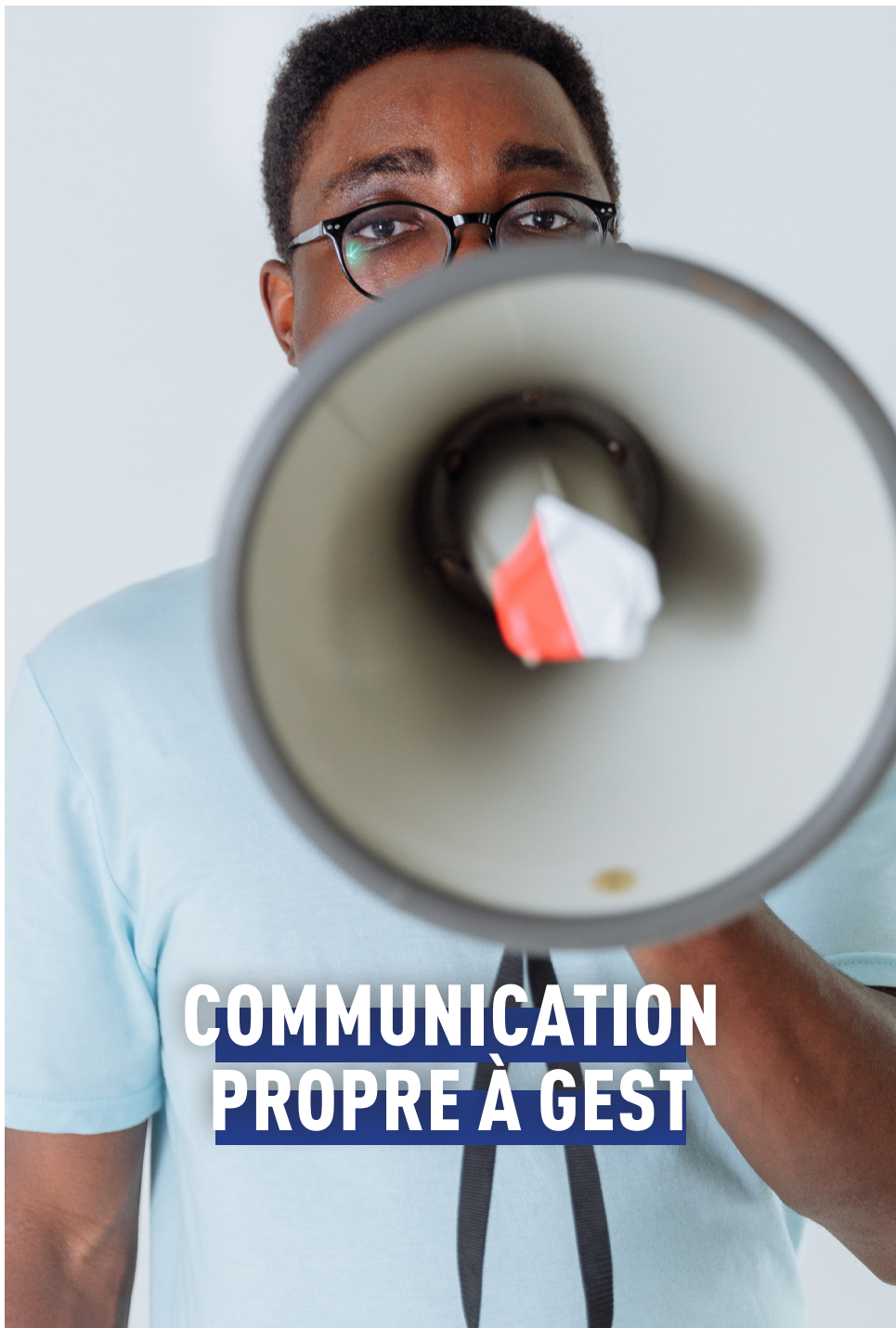
- » **«Faire du lien pour demain...»** avec Dr Lucie DUMAS, Médecin coordinateur, médecin du travail à l'ALSMT, Philippe BOYON, Président de l'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation et Yaële LE BANNER, Assistante de Service Social du Travail à l'IES.

Des thématiques qui ont suscité un vif intérêt puisque l'évènement à rassemblé plus de 280 personnes. Une occasion **d'échanger avec le public, d'apporter des réponses aux entreprises et des solutions pour accompagner le salarié dans sa vie d'aidant, tout en le maintenant dans son emploi.**

Accédez au replay de l'évènement !







COMMUNICATION PROPRE À GEST

Adossées à un plan de communication annuel, plusieurs actions de communication ont été menées en 2023

permettant à de nombreuses entreprises et salariés de bénéficier de nos conseils en prévention.

5 webinaires

Près de 2 000 personnes inscrites sur ces 5 webinaires

- Inaptitude : les 10 questions à se poser pour bien l'appréhender
- Soleil et santé au travail
- LA QVCT : Comment associer la santé et le bien-être avec la performance ?
- Intérimaires : des solutions adaptées
- Prévention des accidents du travail graves et mortels

Retrouvez l'ensemble des replays sur la chaîne YouTube de GEST !





Inaptitude : les 10 questions à se poser pour bien l'appréhender

Afin de **donner des informations concrètes sur la procédure d'inaptitude**, deux juristes en santé au travail ont répondu à 10 questions fondamentales à se poser pour bien appréhender cette procédure :

- » Quels sont les fondements juridiques de l'inaptitude ?
- » Qui émet l'inaptitude ?
- » À quel moment peut être constatée l'inaptitude ?
- » Comment un salarié devient-il inapte ?
- » L'invalidité entraîne-t-elle l'inaptitude ?
- » Quelle est la procédure pour prononcer une inaptitude ?
- » Comment est notifié l'avis d'inaptitude ?
- » Inaptitude, avec ou sans obligation de reclassement ?
- » Comment contester une inaptitude ?
- » Quelles sont les spécificités liées à l'inaptitude d'un salarié multi-employeurs ?



Soleil et santé au travail

Si les expositions solaires de loisirs et leurs effets sur la santé sont maintenant bien identifiés comme un enjeu majeur de santé publique, il n'en est pas de même pour les expositions professionnelles. Ni le cancer cutané, ni la cataracte ne sont inscrits en France dans les tableaux des maladies professionnelles indemnisables... **Pourtant, en Allemagne, le cancer cutané est la 1^{ère} cause de maladie professionnelle dans le secteur du BTP avec plus de 4 000 cas par an...**

Pour accompagner les adhérents des SPSTI du Grand Est dans **la compréhension de**



LA QVCT : Comment associer santé et le bien-être avec la performance ?

Depuis le 31 mars 2022, la « **Qualité de Vie au Travail** » (QVT) est devenue la « **Qualité de Vie et des Conditions de Travail** » (QVCT) dans le Code du travail.

Le sujet du bien-être au travail est un enjeu phare depuis quelques années, amplifié et accéléré notamment depuis la crise sanitaire.

Cependant, la QVCT est souvent associée au bien-être des collaborateurs s'appuyant sur des activités divertissantes, festives ou encore relaxantes ...

Mais qu'en est-il véritablement ? Où commence et où se termine la QVCT ?

Ce webinaire a été proposé le 8 juin 2023 pour **permettre de mieux comprendre la démarche de QVCT et ses enjeux, et de donner des clés pour passer à l'action** à travers des témoignages et des cas concrets.

Ce webinaire a été animé par Emilie Lelong, Psychologue du travail à Santé au Travail 68 et Diane Leterrier, Psychologue du travail à Agestra

ces enjeux et progresser ensemble à la prévention de ce risque invisible au sein des entreprises, les acteurs du PRST 4 Grand Est sont intervenus sur différents sujets lors de webinaire :

Le cancer cutané professionnel, un risque peu visible en France :

- » Quels sont les fondements juridiques de l'inaptitude ?
- » Qui émet l'inaptitude ?
- » A quel moment peut être constatée l'inaptitude ?



Intérimaires : des solutions adaptées

Les salariés intérimaires sont pour la plupart confrontés à des parcours d'emploi fragmentés, discontinus, multi-employeurs et multipostes. Ils sont également **davantage exposés face aux risques professionnels**. D'autre part, un arrêt de travail ou certains aléas peuvent engendrer plus rapidement des difficultés d'ordre social et/ou financier.

A cet égard, le FASTT anime la politique de protection sociale de la branche du travail temporaire et développe des programmes de promotion de la santé, de prévention des risques professionnels et de prévention des risques de désinsertion sociale et professionnelle au bénéfice des salariés intérimaires.

Comme tout autre salarié, les salariés intérimaires doivent faire l'objet d'un suivi individuel de leur état de santé et c'est à leur employeur, l'agence d'emploi, que revient la responsabilité d'organiser ce suivi.

- » Comment s'organise le suivi en santé des salariés intérimaires ?
- » Quel accompagnement social pour les salariés intérimaires ?
- » Quels sont les réflexes en cas d'accident du travail ?

Grand Est Santé Travail (GEST), en partenariat avec le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), ont répondu à ces questions lors d'un webinaire dédié aux agences d'emploi.



Prévention des accidents du travail graves ou mortels

Le 28 avril dernier a eu lieu la Journée mondiale de la santé et de la sécurité. Dans ce contexte, **le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) a animé un webinaire d'une heure sur les accidents graves et mortels**, avec la présentation d'actions de prévention par OPPBTP, MSA, CARSAT et DREETS. GEST y a été représenté par Audrey Krebs, Infirmière en santé au travail à Santé au Travail 68, qui a présenté Optimus'Prév et son action préventive dans la grande distribution par le biais de la réalité virtuelle.

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail s'est déroulée le 28 avril dernier. Elle a exploré le thème d'un environnement de travail sûr et sain en tant que principes et droits fondamentaux au travail. **En France, cette journée a également été l'occasion d'aborder la question de la prévention des accidents du travail graves et mortels**, qui restent stables depuis 2010. En 2022, pour la seule région Grand Est, 67 806 accidents du travail ont été déclarés, dont 37 072 ont entraîné un arrêt de travail. Sur cette seule année, 45 accidents du travail mortels ont été recensés.

Pour répondre à cet enjeu prioritaire, le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) du Grand Est a organisé

un webinaire le 28 avril 2023 de 11h à 12h, au cours duquel ont été **mis en lumière les programmes et projets** ayant pour objectif de répondre à cet enjeu.

Pendant ce webinaire, des actions de lutte contre les accidents du travail graves et mortels mises en œuvre par des membres du CROCT ont été présentées, notamment par :

- » la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour la prévention des risques dans le secteur forestier,
- » la CARSAT Nord-Est et Alsace-Moselle avec Flash AT, une aide à l'analyse des accidents du travail,
- » l'association Grand Est Santé au Travail (GEST) avec l'utilisation de la réalité virtuelle pour la prévention de l'accidentologie en grande surface,
- » l'Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics (OPPBTP) avec le bilan des accidents du travail graves et mortels en 2022 dans le BTP, ainsi qu'une illustration d'un accompagnement d'entreprise suite à un accident du travail mortel.

La DREETS – Services de l'Inspection du Travail a également présenté une action collective de contrôle dans le département des Vosges. Le webinaire était ouvert à toutes les personnes intéressées par ce sujet.



Presse

Publireportage La Semaine - Guide de la Santé

Parution d'une double page consacrée aux trois enjeux principaux en santé au travail liés à la Loi Santé Travail du 2 août 2021 et la création d'une offre socle, garantissant une meilleure lisibilité de nos services pour les entreprises.



1 événement

Forum Cap Emploi

GEST était présent au congrès de Cheops, le réseau des Cap Emploi, qui s'est déroulé au Palais des Congrès de Strasbourg les 20 et 21 septembre 2023.

Il s'agit d'un congrès non ouvert au public extérieur où Cheops, le réseau des Cap emploi, accueille les 300 présidents, directeurs et administrateurs des 97 Cap emploi de France.

Sur un stand organisé dans un "village de partenaires", les SPSTI de GEST ont mobilisé des infirmiers, médecins et psychologues en santé au travail pour présenter nos actions et nos supports dans le cadre de notre mission "Prévention de la désinsertion professionnelle et maintien en emploi".

A cette occasion, des cartes postales ont été créées et distribuées pour raconter des "histoires" et proposer des retours d'expérience d'actions de maintien en emploi réalisées en partenariat avec les Cap Emploi locaux.



Une présence digitale

1 site web GEST pour retrouver toutes les infos sur la santé au travail de la région

21 vidéos YouTube pour *5 084 vues au total*

1 compte X (Twitter) pour suivre l'actualité de la santé au travail



Pour en savoir plus,
découvrez le site GEST





ET EN 2024 ?

Pour 2024, les SPSTI de GEST vont continuer à déployer leurs offres socles à destination de leurs adhérents. La Prévention des risques professionnels et de la Désinsertion Professionnelle, couplée au suivi individuel de l'état de santé de chaque salarié, vont permettre à ces services de se positionner au plus près des besoins en prévention des entreprises du Grand Est.

Des webinaires seront organisés afin de proposer des informations clés sur différentes thématiques. Les temps forts de 2024 seront également rythmés par une année olympique, permettant de valoriser le sport en entreprise et ses bienfaits.

Enfin, en juin 2024, le salon de la prévention PREVENTICA se tiendra à Strasbourg. Sans oublier le rendez-vous national de congrès de médecine du travail qui se tiendra à Montpellier et pour lequel certains SPSTI du Grand Est seront présents.

***La santé au travail reste au cœur des préoccupations
sociétales, et tous les SPSTI du Grand Est ont à cœur
d'accompagner leurs adhérents.***

Ne manquez aucune actualité de GEST !

A close-up photograph of a person wearing a light blue lab coat, holding a white puzzle piece. The puzzle piece features a green silhouette of a person running. The person's hands, with red nail polish, are visible as they hold the piece. The background is a soft-focus outdoor scene with greenery.

UN TRAVAIL CONSTANT EN PARTENARIAT

Les SPSTI travaillent en collaboration et en partenariat avec de nombreux acteurs du monde de santé et de la prévention. L'implication des professionnels dans le plan régional de santé au travail Grand Est montre bien que la complémentarité des regards est importante pour mener au mieux nos missions de prévention, dans un monde en perpétuel mouvement.

**Les services de prévention et de santé
au travail s'inscrivent dans un schéma
de coopération avec de nombreux partenaires**



*Sans oublier, le service de pathologie professionnelle, le service social,
la sécurité routière, l'Association Mon diagnostic de Prévention...*

Pour en savoir plus
sur le PRST4





**Jean Claude Schurch,
Président de GEST remercie :**

- L'ensemble des professionnels des services de prévention et santé au travail du Grand Est pour leur engagement tout au long de l'année 2023.
Les Présidents et Directeurs des services qui ont su répondre à leurs missions dans un contexte de complexification de leurs missions.
- Les 13 services de prévention et de santé au travail - et à leurs personnels supports - pour leurs indicateurs d'activité qui ont permis de créer ce rapport d'activité, et plus particulièrement : ALSMT, Epsat Vosges, AST67, ACST, AGESTRA, Santé au travail 68, AMITR, ASTME, AST08, AMTER51, PROVAÉ, RST et SPSTI BTP Lorraine.
- Les entreprises et les salariés qui s'engagent chaque jour un peu plus dans une démarche de prévention co-construite avec leur service de prévention et de santé au travail.
- Et enfin, l'équipe des communicants pour l'animation des actions de communication tout au long de l'année et la réalisation de ce superbe document de synthèse.



GEST

Grand Est Santé au Travail

RESTEZ CONNECTÉ !



<https://association-gest.org/>



@gestassociation